

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS VETERANS

2017-2018

PREAMBULE

Les dispositions du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors de la LFPL sont applicables en ce qu'elles n'ont rien de contraire dans leur application aux dispositions particulières du présent règlement.

ARTICLE 1 – MODALITES D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Les Districts de la LFPL sont organisateurs des championnats vétérans et libres d'en fixer les dispositions particulières, lesquelles devront être en conformité aux Règlements Généraux de la LFPL, et publiées avant le début des épreuves.

ARTICLE 2 – CAS NON PREVUS

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente.